



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 18 décembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Tocane Saint Apre sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 13 décembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	57	
Titulaires présents	46	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier-Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond -Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Géry Denis -Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave – Christine Laurent -Dominique Caillou - Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Joël De Luca – Gérard Caignard -Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg -Pierre Janailac -Denis Ferrand- Edwige Badel -Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye -Patrick Lachaud- Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Stéphane Faure pour la commune de Saint Victor David Boucard pour la commune de Verteillac
Titulaires absents	11	Lisa Boyer – Philippe Boismoreau -Joël Constant -Clément Lemerrier -Nicolas Platon -Christophe Rossard – Jean-Pierre Paretour -Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Régis Defraye
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Clément Lemerrier à Ludovic Gillaizeau Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Pierre Paretour à Joël de Luca Julie Bordet à Denis Ferrand

DELIBERATION N° 2024 / 186 : (Code Nomenclature /3.5)**DATE :** 18 DÉCEMBRE 2024**RAPPORTEUR :** Didier Bazinet**OBJET :** Convention de servitude avec la société ENEDIS**I – CONVENTION DE PASSAGE DE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE
ET SES ACCESSOIRES**

Monsieur le Président indique que les travaux concernant la ligne souterraine :

« PROD/M.THIELENS GUILLAUME »

réalisés par la société ENEDIS ont occasionné l'implantation d'une canalisation électrique souterraine et ses accessoires sur le domaine de la Communauté de Communes.

Parcelle concernée :

Section	Numéro	Contenance	Adresse
BR	289	0 ha 62 a 62 ca	BEAUSEJOUR

Les droits concédés à ENEDIS sur cette parcelle portant sur une bande de terrain de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 110 mètres.

La présente convention est consentie et acceptée moyennant une indemnité de dix euros (10,00 €)

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte notarié correspondant à la servitude accordée à la société ENEDIS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité **autorise** Monsieur le Président à signer l'acte notarié régularisant la servitude accordée à la Société ENEDIS.Décision du Conseil Communautaire :**Votes pour :**56**Votes contre :**0**Abstentions :** 0

Publié le 24/12/2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet****Le secrétaire de séance
du 18 décembre 2024****Jean-Marcel Beau**Signé électroniquement le 20/12/2024 à 10:24
par Jean-Marcel BEAUSignature numérique de Jean Marcel BEAU's Digital Signat
Vice-Président

Le 20/12/2024 10:24:29